

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Rédaction et Administration :
Bourse du Travail
Rue Arsène-Leloup
Directeur : Fernand RICOU



ORGANE OFFICIEL
de l'Union Départementale
des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure



Journal Mensuel

PRIX : 2 FRANCS

Téléph. 344.76 et 145.88

C. C. Postal Nantes 234-98

Réforme Fiscale et Misère Ouvrière OU ALLONS-NOUS ?

Il doit être possible de penser que le plan financier gouvernemental voté tout récemment par l'Assemblée Nationale à une très faible majorité puisse arriver à équilibrer le budget, mais, par contre, sans crainte de se tromper, il est à peu près certain que ces mesures financières feront encore une fois de plus peser de nouvelles et lourdes charges sur la classe ouvrière.

Bientôt trois années se seront écoulées depuis la libération et malgré cela la situation ne s'est nullement améliorée, au contraire, on peut même dire qu'elle se complique un peu plus de jour en jour.

Quand on voit tout ce qui se passe actuellement, on se demande comment on va procéder pour sortir de cette impasse et quels sont les moyens les plus pratiques pour éviter de nouvelles complications et surtout pour améliorer le niveau de vie des travailleurs.

Car, si ils n'ont jamais refusé de faire les efforts qu'ils ont bien voulu croire indispensables au redressement du pays, pour eux, cette fois la partie a assez duré, ils ne veulent plus faire les frais de cette nouvelle opération.

Si le franc s'effondre, à qui en incombe la faute : certainement pas au monde du travail ; aussi, pour le sauver, il faut avoir le courage d'exiger des sacrifices importants à ceux qui en sont les responsables et également à ceux ayant les moyens de les consentir assez facilement, enfin, comme cela a souvent été dit, il faut prendre l'argent où il se trouve.

De 1946 à 1947, la production a presque doublé et dans de nombreuses industries, elle atteint celle de 1938. Mais qui a profité de cet effort méritoire que tout le monde se plaît à reconnaître.

Certainement pas les travailleurs, puisque leurs salaires sont en principe les mêmes que ceux de juillet 1946, ce sont tout simplement les produits commerciaux et industriels qui se sont gonflés dans des proportions assez importantes.

Du fait de cette augmentation de la production dont le prix de revient est fonction, les salaires étant bloqués, les prix auraient dû baisser. Or, l'indice des prix de gros industriels et agricoles, de juillet 1946 à avril 1947, a augmenté de plus de 60 %.

C'est pourquoi il est facile de savoir où se trouve l'argent quand on prend connaissance de certains tableaux comparant les bénéfices réalisés pendant les années 1945 et 1946 par des grosses sociétés qui seraient « à bout de souffle » d'après le patronat, car on s'aperçoit que les bénéfices de 1946 sont doublés, triplés et parfois encore plus en comparaison de ceux de 1945.

Pour sauver le pays d'une catastrophe possible, ou pour éviter une nouvelle inflation qui ne ferait qu'accroître la misère des travailleurs, il faut prendre très rapidement des mesures énergiques et imposer au pays une réforme fiscale humaine et démocratique comme celle proposée par notre centrale syndicale et, comme le Bureau de la Confédération Générale du Travail vient de l'affirmer, il est indispensable de reviser le problème des salaires, des prix et de l'économie nationale.

Fernand RICOU.

AIDEZ le Peuple Espagnol

Le peuple espagnol, peuple noble, lutteur infatigable pour ses libertés, combat avec héroïsme contre le fascisme. Il fut le premier à participer, les armes à la main, au grand conflit provoqué par les rêves de domination du monde des nazis et fascistes, et qui s'est terminé avec la victoire des Nations Unies... Mais en Espagne, le fascisme domine toujours... Avec les mêmes méthodes qu'il a employées ailleurs : Assassinats, mépris de la dignité de la personne humaine, abolition des plus petites libertés, exaltation des plus bas instincts de ses partisans... le franquisme a semé de croix les champs d'Espagne, a effacé le sourire des lèvres enfantines, a détruit des millions de foyers espagnols.

On assassine en Espagne. On continue à assassiner longtemps après la défaite hitlérienne, comme un cynique défi des forces fascistes vaincues aux nations démocratiques victorieuses.

L'Espagne saigne de tous ses flancs. L'Espagne demande justice. Personne ne peut se soustraire aux pathétiques appels des incarcérés antifranquistes. Le monde entier doit s'opposer à la perpétuation de tant de crimes.

Et aujourd'hui, avec le nouveau décret de repression du « terrorisme », il est donné de plus grandes possibilités aux juges et à tout l'appareil repressif phalangiste pour procéder à l'assassinat en masse des républicains espagnols. L'appel des détenus d'Alcala de Henares et celui de tout le peuple espagnol trouveront écho dans tous les homes libres.

Amis français, à qui nous unissent tant de liens d'amitié, Français de tous les horizons politiques, de toutes les croyances, aidez-nous à vaincre la terreur franquiste et à sauver les vies si précieuses de nos emprisonnés, avec l'action unie de tous contre la repression féroce qui fait tant de victimes parmi le peuple espagnol.

APPRENTISSAGE LUTTER pour VIVRE maritime

Afin de permettre au Congrès d'orienter les efforts dans le même sens, en vue d'améliorer la formation professionnelle des jeunes gens se destinant à la Marine Marchande, et en même temps de favoriser leur recrutement, nous croyons utile d'exposer à nos camarades nos suggestions sur ce problème d'actualité.

En devenant obligatoire, l'apprentissage maritime permet aux jeunes gens qui désirent devenir marins, d'avoir une instruction professionnelle et morale conséquente. L'importance de cette éducation ne peut échapper aux Officiers de la Marine Marchande.

Les E.A.M. fonctionnent maintenant dans les grands ports en suivant un programme bien déterminé. Ce programme, qui a déjà été très étudié, reçoit chaque année des améliorations.

Peu à peu, notre Marine Marchande, accrue de nouvelles unités, reprendra la place qu'elle doit occuper sur toutes les mers du Monde. Aussi, devons-nous nous pencher sérieusement sur le délicat

par

Y. LE CALLO

problème de la formation professionnelle maritime, pour assurer les effectifs qualifiés qui seront indispensables — il y a un apprentissage du métier de marin — et ce qui est certain, c'est que l'Ecole d'Apprentissage est appelée à jouer un rôle de plus en plus important à tous les points de vue.

Nous sommes en période révolutionnaire ; il ne faut pas craindre les solutions hardies. L'apprentissage maritime est une œuvre nationale, et comme telle, doit être soutenu par la Nation.

La formation professionnelle donnée aux apprentis est faite pour être complétée à bord par l'application des principes théoriques et des travaux pratiques enseignés dans les E.A.M. Les apprentis ont encore la possibilité de s'orienter au mieux de leurs goûts et de leurs aptitudes. Il faut que pendant la période d'embarquement qui suit, ils mettent à profit ce qu'ils ont appris, la Marine Marchande leur réservant une place prioritaire.

Pour la machine, il y a un chose plus grave. Le Code du Travail Maritime ne permet pas d'embarquer avant 18 ans. Le résultat le plus clair, c'est qu'on ne peut pas faire de C.A.P. Machine, les apprentis qui se révèlent les plus aptes à cette spécialité ne pouvant y trouver l'embarquement qui leur permettrait de se perfectionner. Il faut donc qu'un amendement soit apporté sans délai au Code du Travail Maritime, et que l'on puisse embarquer à bord des apprentis machine comme des apprentis pont.

En un mot, que la notion d'« apprenti » se substitue à celle de mousse, dans les textes réglementaires, et qu'on oblige chaque armement à en prendre un certain nombre à charge. Il y a bien entendu une réserve à prendre en ce qui concerne la protection de l'Apprenti à bord ; il ne saurait être question de l'employer à des travaux pénibles ou à des quarts de nuit.

(à suivre page 2)

A travers tout le pays, les travailleurs revendiquent des conditions normales d'existence.

Contester le bien-fondé de leurs demandes serait méconnaître leur situation, ce serait détruire l'œuvre de renaissance économique, à laquelle ils ont si largement contribué, ce serait favoriser les intérêts égoïstes de cette minorité, qui entend maintenir ces privilèges et édifier de nouveaux profits sur la misère des ouvriers.

Nous avons toujours lutté contre l'immoralité de l'exploitation capitaliste, mais celle-ci s'aggrave aujourd'hui par le fait, que l'état des pays nécessite des sacrifices, que chacun devrait apporter selon ses possibilités, alors que l'on assiste à ce paradoxe révoltant que le pouvoir d'achat diminue en même temps qu'augmente la production.

La classe ouvrière ne peut pas vivre avec les salaires qui lui sont payés (il saurait être question d'économies), par contre, les bénéfices patronaux s'étalent impudemment au bas du bilan 1946, alors qu'en 1945 ils accusaient généralement des pertes ou des bénéfices beaucoup moindres.

D'aucuns s'étonnent de l'explosion de mécontentement qui monte de nos milieux et veulent voir dans l'action ouvrière une manœuvre n'ayant rien de commun avec les revendications formulées.

Il leur suffirait pourtant de se pencher sur les conditions dans lesquelles, les travailleurs sont contraints de vivre, pour admettre, de bonne foi, que les employés de banque, les cheminots, les métallurgistes, les mineurs et l'ensemble des salariés, de l'industrie, du commerce, de la fonction publique, ne recourent pas à la grève pour d'autres raisons, que celles, suffisamment conséquentes, des difficultés d'existence.

Il est incontestable en effet qu'au lieu, du relèvement de notre pouvoir d'achat, que l'amélioration de nos ressources pouvait nous apporter, nous avons assisté à un accroissement de la disproportion, à notre désavantage, entre les salaires et les prix, et cela explique éloquentement les motifs du mécontentement qui se manifestent, sur lesquels, il est inutile de tenter une diversion.

Nous comprenons parfaitement le but recherché par ceux qui essaient de jeter la confusion dans nos rangs, ils espèrent à la faveur de dissensions escomptées entre nous, réaliser les conditions nécessaires pour nous battre, les uns après les autres.

La classe ouvrière ne saurait se laisser entraîner dans cette voie, qui est celle des intérêts capitalistes, sans se soucier des mobiles qui poussent ses adversaires, à prendre position sur des sujets, qui ont un caractère professionnel et à s'immiscer dans les décisions prises au sein du mouvement syndical, elle saura déjouer tous les plans réactionnaires tendant à la diviser et renforcera, dans l'union, les conditions de ses futurs succès.

G. JACQUET.

PRIMES à la PRODUCTION

Le ministre d'Etat, président du Conseil du plan, le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, le ministre de l'Economie Nationale, le ministre des Finances et le ministre de la Production Industrielle.

Vu la loi du 23 décembre 1946, relative aux conventions collectives de travail, et notamment son article 11 :

Vu l'arrêté du 31 mai 1947, relatif à la commission technique en vue de la détermination des primes à la production, pris après avis de la commission supérieure des conventions collectives,

Arrêtent :

Article premier. — Des primes à la production, établies en fonction de l'accroissement de la production ou de l'augmentation moyenne de la productivité, pourront être instituées par voie d'accord entre les employeurs et les salariés d'une catégorie d'entreprises ou d'une entreprise de l'industrie ou du commerce.

Ces primes devront être réparties entre le personnel de toutes les catégories suivant des modalités qui seront fixées par accord entre les employeurs et les salariés.

Art. 2. — Pendant la période d'études nécessaire à la détermination du mode de calcul et du montant de la prime prévue à l'article 1er, une prime provisionnelle pourra être accordée dont le taux horaire ne pourra dépasser 7 fr. pour les branches d'activité les plus favorisées de la première zone de la région parisienne et des localités comportant par rapport à cette zone un abatement inférieur ou égal à 5 %.

Dans les autres cas la prime provisionnelle ne pourra dépasser 5 fr. 50.

Ces primes provisionnelles auront effet de compter du 1er juin

Art. 3. — Les primes ayant le même objet que celui défini par le présent arrêté et qui auraient pu être accordées dans les entreprises depuis le 1er avril 1947 seront, quelles que soient leur détermination et leur nature, imputées sur le montant des primes ci-dessus visées.

Art. 4. — Les primes et acomptes visés aux articles 1er, 2 et 3 ci-dessus ne pourront en aucun cas entrer en ligne de compte pour la fixation des prix.

Fait à Paris, le 20 juin 1947.

LE DEVOIR SYNDICAL

La Coopération de production est un mouvement ouvrier. Notre doctrine, notre Histoire déjà longue, nos luttes, l'admirable exemple de nos précurseurs, tout l'affirme. Elle n'a pu vivre que dans la liberté. Elle ne peut se développer que dans la République, par la Démocratie. Elle ne pourra demain espérer prospérer que si elle sait s'appuyer sur le mouvement frère : le syndicalisme ouvrier.

Coopération - Syndicalisme, deux aspects d'une même cause : l'émancipation économique du travailleur.

Coopérateurs de production, votre devoir est tout tracé. Vous devez collaborer avec les syndicats. Vous-mêmes devez être syndiqués. Une société ouvrière digne de ce nom ne doit comporter que des syndicalistes, et des syndicalistes militants. Recherchez les contacts avec les syndicats, faites-vous aider par eux. Répandez dans leur sein la doctrine coopérative, suscitez des adeptes.

En agissant ainsi, dans l'esprit de notre Congrès National de novembre, vous aurez bien travaillé pour la Coopération et le Syndicalisme.

FLÉAU A COMBATTRE

Plus que jamais, la lutte antituberculeuse est à l'ordre du jour.

Malgré que les statistiques officielles accusent une légère régression du pourcentage de la mortalité par tuberculose ces deux dernières années, le nombre de Français et de Françaises atteints par cette maladie, considérée, à juste titre, comme un fléau social, reste en augmentation considérable par rapport à 1939.

En effet, la France comptait, avant-guerre, 500.000 tuberculeux et chaque année 100.000 d'entre eux décédaient, tandis que la contagion accentuait ses ravages dans les rangs des classes laborieuses, sous-alimentées et mal logées.

Du fait des privations subies pendant l'occupation et surtout des traitements inhumains infligés à tous les déportés en Allemagne, plus de 300.000 nouveaux tuberculeux sont venus s'ajouter à la liste douloureuse, et comme un tuberculeux sur cinq meurt chaque année, 160.000 hommes, femmes et enfants de notre pays, sont, par an, victimes de cette maladie dont on ne voit, hélas, pas la guérison prochaine.

Les Pouvoirs Publics, le Corps médical et les organisations de malades parmi lesquelles la Fédération Nationale de Lutte Antituberculeuse est la plus représentative, s'efforcent d'endiguer les ravages, sans cesse grandissants, de la tuberculose, mais il faut avouer que nous nous heurtons à de sérieuses difficultés parmi lesquelles l'insuffisance notoire du budget de la Santé Publique, qui empêche les réalisations les plus urgentes comme la multiplication des dispensaires, des préventoria, des sanatoria.

Cette insuffisance de crédit est aussi un empêchement à la création de centres de rééducation professionnelle pour les tuberculeux stabilisés, création cependant prévue par l'ordonnance ministérielle du 31 octobre 1945 et adoptée par le gouvernement sur proposition de M. François Billoux, titu-

laire à cette date du portefeuille de la Santé publique.

L'incompréhension et l'apathie qui règnent dans certains organismes chargés de la défense de cette même santé publique, viennent encore compliquer notre tâche ainsi d'ailleurs que la tuberculophobie trop pratiquée en France par les ignorants qui s'obstinent à considérer la tuberculose comme une maladie excessivement dangereuse ou une maladie honteuse.

Par ailleurs, la publicité intempestive, faite en faveur de traitements ou de médicaments qui n'ont pas fait leur preuve d'efficacité, est très préjudiciable à la tranquillité d'esprit nécessaire aux malades pour se soigner rationnellement.

Toutes ces questions, tous ces problèmes qui se rapportent à la lutte que nous menons, feront l'objet d'un examen approfondi lors du septième congrès de la Fédération Nationale de Lutte Antituberculeuse qui se tiendra à Paris, salle des fêtes de la mairie du 19^e arrondissement, les 3, 4 et 5 juillet prochain.

En même temps, le bilan d'une année de travail sera présenté aux délégués des 200 comités groupés dans notre association.

Toutes les personnalités, toutes les organisations qui s'intéressent à notre combat contre le mal ont été invitées et ne manqueront pas, comme l'année dernière, de nous apporter le réconfort de leur avis autorisé sur les meilleurs moyens à employer pour arriver aux résultats les plus profitables pour l'ensemble des Français atteints ou menacés par la tuberculose.

André SAUGER.

P.-S. — Rappelons que la Fédération Nationale de Lutte Antituberculeuse tient chaque jour, une permanence à son Siège social, 2, avenue Mathurin-Moreau, Paris 19^e, où tous les renseignements sont donnés gratuitement sur la Sécurité Sociale, les pensions civiles et militaires et sur tout ce qui peut intéresser les tuberculeux et leur famille.

L'Apprentissage Maritime

(Suite et Fin)

Nous devons réclamer un meilleur aménagement de la taxe d'apprentissage, car nous savons que trop d'armateurs veulent bien avoir des apprentis judicieusement formés au point de vue technique, mais à condition que cela ne leur coûte rien.

Un fait nouveau, en date du 19 septembre 1946, émanant du Secrétariat Général de la Marine Marchande, est venu nous apporter quelques assurances sur la situation des apprentis-mécaniciens de moins de 18 ans ; il y est dit notamment : « Cette catégorie de jeunes marins étant relativement nouvelle, il y a encore peu d'offres d'emploi de la part des armateurs. Seules les compagnies exploitant de grands navires en ont embarqué quelques-uns. Mais il n'est pas douteux que la nécessité de former des jeunes gens qualifiés pour le service de la Machine s'imposera progressivement à tous les esprits ».

Dans quelques mois, à la fin de l'année scolaire, nous aurons à pourvoir d'embarquement plus de 100 apprentis machine ; aussi, nous paraît-il nécessaire de demander des précisions, pour ne pas décevoir les parents qui ont confié leurs enfants à nos E.A.M., et qui, pour la plupart, ont fait des sacrifices importants pour payer la pension dans un internat, aucune aide financière ne leur étant apportée.

Il ne faudrait pas que la lettre édictée par le Secrétariat général de la Marine Marchande reste lettre morte et qu'elle n'ait pas son application, ce qui constituerait un précédent désastreux pour l'apprenti-marin d'une part, pour le recrutement du personnel spécialisé dont la Marine Marchande a besoin, d'autre part.

Nous ne devons pas perdre de vue que la liaison est nécessaire entre l'Enseignement Maritime et l'Apprentissage ; ceci est indiscutable. Dans un pays vraiment démocratique, l'accès à la carrière d'officier ne doit pas être le privilège exclusif de jeunes gens issus de familles fortunées. Il reste à régler d'une façon juste et équitable l'accès aux différents grades, accès qui doit être rapide pour les meilleurs.

Le problème est complexe ; il diffère avec chaque spécialité. L'étude de ce problème doit être confiée à un comité tripartite de formation professionnelle qui, seul, sera à même d'assurer d'une façon

efficace la liaison qui peut et doit se réaliser entre l'Apprentissage et l'Enseignement Maritimes, pour le plus grand bien de notre profession.

Comme nous l'avons maintes fois manifesté, le rôle des Syndicats ne saurait se borner à une participation plus ou moins officielle aux divers organismes participant, soit à la gestion administrative, soit au contrôle des Institutions d'Enseignement Maritime. Nous demandons que dans tous les organismes, la représentation tripartite : Administration, Armement, Syndicats Maritimes, soit assurée.

Pour terminer, nous estimons qu'il faut organiser le recrutement des Apprentis-Marins du Commerce dans le cadre et suivant les besoins de la profession, en accordant la priorité aux fils de marins. Que les Syndicats soient représentés aux Conseils d'Administration de ces Ecoles. Que l'enseignement soit donné dans le cadre et le respect de la laïcité. Que le personnel, directeur et instructeur, soit recruté uniquement dans les cadres des Officiers de la Marine Marchande, ces écoles étant financées par ce même Ministère.

Prévoir une indemnité journalière, sous forme de salaire d'apprentissage ; il faut faire admettre aux Services Compétents que l'E.A.M. doit être à la charge de la collectivité et non à la charge des parents.

Etablir un roulement permanent des apprentis à la mer et à l'école, en assurant des relèves régulières qui permettront l'organisation continue des cours, et par conséquent la diminution des frais.

Tout cela devant normalement rentrer dans les attributions de l'organisme central à comité directeur tripartite.

Supprimer toute tendance à freiner tout ce qui serait propre à revaloriser la profession de marin, alors que dans d'autres domaines des sacrifices considérables sont consentis, même quelquefois quand ils ne se justifient pas.

Ces exigences de la formation professionnelle demandent qu'une unité de vue soit réalisée dans les Fédérations d'Officiers et de Marins du Commerce. Cette unité permettra de sérieux espoirs et trouvera auprès des Pouvoirs Publics l'appui qui lui permettra de développer l'œuvre entreprise et de prendre les initiatives qui s'imposent.

Yves LE CALLO.

La C. A. de l'U.D. et les Problèmes Actuels

La Commission administrative de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés, dans sa séance du 28 juin, a voté, à l'unanimité, la résolution suivante :

Après avoir procédé à un large examen de la situation la C.A. de l'U.D. :

Constate que les conditions des travailleurs, qui devaient, aux termes mêmes des résolutions prises par tous les organismes responsables du mouvement syndical, s'améliorer au fur et à mesure que les circonstances le permettraient, n'ont fait que s'aggraver, alors que le niveau de production atteint sensiblement celui de 1938 ;

S'élève contre la carence gouvernementale et des pouvoirs publics, responsable de l'échec de l'expérience de baisse des prix, définitivement détruite par les dernières mesures financières, dont la classe ouvrière subira les néfastes effets ;

Proteste contre le fait que n'ont pas été prises en considération les propositions de la C.G.T. sur le minimum vital, la révision générale des salaires au 1^{er} juillet, le plan de réforme fiscale, épargnant les petites gens vivant du produit de leur travail, frappant les privilégiés ;

Considérant que cette politique suscite un mécontentement bien compréhensible parmi les travailleurs, la Commission administrative approuve l'action menée par eux en accord avec leurs syndicats et leurs fédérations ;

Elle adresse son salut à tous ceux qui ont été ou qui sont contraints de recourir à la grève, contre le patronat ou le gouvernement pour faire aboutir leurs revendications et les assure de son soutien le plus entier ;

Elle dénonce, comme une atteinte aux avantages acquis par l'action de la classe ouvrière, organisée dans la C.G.T. le vote par l'assemblée nationale d'une loi modifiant le mode d'élection des délégués du personnel et des Comités d'Entreprise, loi tendant, sous la pression patronale, à faire entrer dans ces organismes, des éléments qui, dans la plupart des cas, seront sous l'influence des employeurs.

En conclusion, la Commission administrative de l'Union départementale demande qu'on en finisse avec cette politique qui favorise les exploités de la classe ouvrière, les trafiquants du marché noir, les spéculateurs, par l'application des mesures économiques et financières proposées par la C.G.T. assurant aux salariés des conditions dignes d'existence en rapport avec leur effet de production ;

Elle appelle ceux-ci à répondre aux diviseurs et détracteurs de la Confédération Générale du Travail, en renforçant leur union au sein de cette dernière, pour assurer le triomphe de leurs revendications, la sauvegarde de la démocratie et de la République.

EXONERATION pour les Traitements et Salaires inférieurs à 84.000 fr. et nouveau barème pour ceux de 84.000 à 100.000

Le Parlement vient d'adopter une loi exonérant de tout prélèvement fiscal les traitements et salaires intérieurs à 84.000 fr. Les traitements compris entre 84.000 et 100.000 francs par an subiront un prélèvement modéré et progressif.

Voici les dispositions de la loi :
« Article premier. — A partir du 1^{er} juillet 1947, sont exonérés de l'impôt cédulaire :

« 1^o Les traitements, indemnités, émoluments et salaires dont le montant ramené à l'année, après décaissement de la cotisation ouvrière aux assurances sociales ou de

la retenue pour la retraite et, le cas échéant, de la déduction supplémentaire pour frais professionnels ne dépasse pas 84.000 fr.

« 2^o Les pensions et les rentes viagères dont le montant net ramené à l'année ne dépasse pas 75.600 fr.

« Art. 2. — En ce qui concerne les contribuables dont le salaire ramené à l'année et déterminé ainsi qu'il est précisé au 1^o de l'article précédent dépasse 84.000 fr. sans excéder 100.000 fr., le montant de l'impôt annuel est fixé conformément au tableau ci-après :

MONTANT DU REVENU ANNUEL	Droits dus par un contribuable ayant			
	0 enfant francs	1 enfant francs	2 enfants francs	3 enfants francs
84.000 fr. ..	> >	> >	> >	> >
85.000 fr. ..	200	170	140	50
86.000 fr. ..	400	340	280	100
87.000 fr. ..	600	510	420	150
88.000 fr. ..	800	680	560	200
89.000 fr. ..	1.000	850	700	250
90.000 fr. ..	1.200	1.020	840	300
91.000 fr. ..	1.400	1.190	980	350
92.000 fr. ..	1.600	1.360	1.120	400
93.000 fr. ..	1.800	1.530	1.260	450
94.000 fr. ..	2.000	1.700	1.400	500
95.000 fr. ..	2.200	1.870	1.540	550
96.000 fr. ..	2.400	2.040	1.680	600
97.000 fr. ..	2.600	2.210	1.820	650
98.000 fr. ..	2.800	2.380	1.960	700
99.000 fr. ..	3.000	2.550	2.100	750
100.000 fr. ..	3.200	2.720	2.240	800

« Art. 3. — En ce qui concerne les pensions et les rentes viagères dont le montant net annuel est égal aux chiffres de la première colonne du tableau cité, diminué de 10 %, l'impôt sera fixé conformément audit tableau.

« Art. 4. — En vue de la régularisation à effectuer pour 1947 en vertu de l'article 73 bis du code général des impôts directs, il sera retranché du montant de l'impôt afférent au total des traitements, salaires, pensions ou rentes viagères dont le contribuable aura disposé pendant ladite année, l'impôt correspondant, d'après les disposi-

tions en vigueur au 1^{er} janvier 1947, aux sommes perçues au cours du deuxième semestre, lorsque celles-ci ne dépasseront pas la limite d'exonération prévue à l'article premier de la présente loi ramené au semestre.

« Il en sera de même pour les contribuables dont le revenu du deuxième semestre dépassera cette limite sans excéder le chiffre maximum visé aux articles 2 et 3. Toutefois dans ce cas, l'impôt à déduire sera préalablement diminué du montant des droits correspondant audit revenu d'après le tableau de l'article 2 (voir ci-dessus). »

Caisse d'Allocations Familiales de la Loire-Inférieure

Les enfants de nos villes souffrent, actuellement, des restrictions de toute sorte. Leur santé est en péril !

Chefs de famille, il faut, dans toute la mesure du possible, éloigner vos enfants des Grands Centres Urbains et leur donner le moyen de refaire leurs forces par une nourriture plus substantielle et une ample provision d'air pur et de soleil !

Confiez-les aux Colonies scolaires où ils trouveront à la mer ou à la campagne, suivant leurs aptitudes physiques, une vie saine, agréable, active, sous la direction de personnes dévouées et sûres.

Mais, si la maman peut les accompagner à la mer ou à la campagne, n'hésitez pas à y organiser un séjour en famille pour le plus grand bien de tous les vôtres.

Au besoin, envoyez vos enfants loin des villes, chez des parents, des amis ou des personnes vous donnant toutes les garanties d'un placement familial.

Pour les enfants qui ne vont plus à l'école : apprentis, jeunes travailleurs, étudiants de moins de 20 ans, et qui, eux aussi, ont besoin de se refaire et de changer d'air, des colonies et des camps d'adolescents ont été créés où ils passeront des vacances agréables et saines, s'ils ne peuvent profiter d'un placement familial.

La Caisse d'Allocations Familiales prendra à sa charge une partie des frais que vous aurez ainsi engagés pour le séjour de vos enfants : en principe 60 francs par jour et pendant une durée maximum de 60 jours.

Renseignez-vous auprès de votre Employeur, du service social de votre Entreprise ou de votre Syndicat, sur les conditions d'attribution des subventions et les formalités à remplir.

RÉFLEXIONS

Quand on se promène sur les boulevards et dans les beaux quartiers de Paris, on y voit tant de gens bien mis qui ne font rien d'autre que de papoter devant une boisson fraîche, à la terrasse des cafés, que l'on peut se faire les réflexions suivantes :

« Si le Ministre des Finances a besoin d'argent, il n'a qu'à mettre tous ces oisifs au travail.

« Pourquoi les ouvriers qui s'échinent tout l'année pour leur assurer la vie belle, et qui manquent du plus absolu indispensable, n'auraient-ils pas droit à un peu de superflu qui leur ferait plaisir et qu'ils auraient surtout bien gagner. »

Est-ce juste que ceux qui ne travaillent jamais ou si peu puissent vivre au détriment de ceux qui peinent et souffrent.

Non, cent fois non, et malgré que ce soit régulier pour les personnes habituées à en profiter, en toute équité, il serait normal que cette injustice indéfinie cesse au plus vite.

LE ROQUET.

SALAIRE MINIMUM VITAL PAR QUATORZAINÉ

NET A TOUCHER A PARTIR DU 1^{er} JUIN 1947

Durée	PARIS	NANTES	10 %	20 %	25 %
Hebdomadaire					
60 heures	4.214	3.919	3.792,60	3.371,20	3.205,50
59 —	4.144	3.854	3.729,60	3.315,20	3.108
58 —	4.074	3.789	3.666,60	3.259,20	3.055,50
57 —	4.004	3.724	3.603,60	3.203,20	3.003
56 —	3.933	3.658	3.539,70	3.146,40	2.949,75
55 —	3.863	3.593	3.475,70	3.090,40	2.897,35
54 —	3.793	3.528	3.413,70	3.044,40	2.844,75
53 —	3.723	3.463	3.350,70	2.978,40	2.792,35
52 —	3.652	3.397	3.286,80	2.921,60	2.739
51 —	3.582	3.332	3.123,80	2.855,60	2.686,50
50 —	3.512	3.267	3.160,80	2.809,60	2.634
49 —	3.442	3.201	3.097,80	2.753,60	2.581,50
48 —	3.371	3.175	3.033,90	2.696,80	2.528,25
47 —	3.301	3.070	2.970,90	2.640,80	2.475,75
46 —	3.231	3.005	2.907,90	2.584,80	2.423,25
45 —	3.161	2.940	2.844,90	2.528,80	2.370,75
44 —	3.091	2.875	2.781,90	2.472,80	2.318,25
43 —	3.020	2.809	2.718	2.416	2.263
42 —	2.950	2.744	2.655	2.360	2.232,50
41 —	2.860	2.660	2.574	2.288	2.145
40 —	2.810	2.614	2.529	2.238	2.107,50
39 —	2.739	2.548	2.465,10	2.191,20	2.054,25
38 —	2.669	2.583	2.402,10	2.135,20	2.001,75
37 —	2.599	2.418	2.303,10	2.079,20	1.949,25
36 —	2.529	2.352	2.276,10	2.023,20	1.896,75
35 —	2.458	2.286	2.212,20	1.966,40	1.833,50
34 —	2.388	2.221	2.149,20	1.910,40	1.791
33 —	2.318	2.156	2.086,20	1.854,40	1.738,50
32 —	2.248	2.091	2.023,20	1.798,40	1.686
31 —	2.178	2.056	1.960,20	1.742,40	1.633,50
30 —	2.107	1.960	1.896,30	1.686,60	1.580,25
29 —	2.037	1.895	1.833,30	1.629,60	1.527,75
28 —	1.967	1.830	1.770,30	1.573,60	1.475,25
27 —	1.897	1.765	1.707,30	1.517,60	1.422,75
26 —	1.826	1.699	1.643,40	1.460,80	1.369,50
25 —	1.756	1.634	1.580,40	1.404,80	1.317

CHATEAUBRIANT

DANS la MÉTALLURGIE de Chateaubriant

APRÈS la GRÈVE des CHEMINOTS Chez les Municipaux et Hospitaliers

Grâce au travail de leurs militants des Syndicats et des Unions, ainsi qu'à la ténacité et à la persévérance de leur fédération, les cheminots ont obtenu la signature d'un protocole qui apporte à leur corporation, la solution de leurs justes revendications.

Dans cette période de courte mais âpre lutte, ce qui donna le plus d'ardeur à nos camarades cheminots pour sortir victorieux de la bataille, fut certainement la façon dont la presque totalité de la presse reproduisait les nouvelles tendancieuses et erronées de M. Jules Moch, ministre des Transports.

En effet, cette presse reproduisait en gros caractères des chiffres destinés à essayer de dresser l'opinion publique contre les modestes revendications des travailleurs du rail. Si la manœuvre a été reconnue grossière par les travailleurs qui peuvent juger par les appointements qu'ils touchent que le salaire des cheminots est encore à l'heure actuelle inférieur à ceux des industries nationalisées et privées.

Il n'en a pas été de même malheureusement d'une certaine partie de la population en voyant les taux élevés des agents à l'échelle 18. On a signalé en particulier les chefs de gare, mais, on a oublié (sans doute volontairement) de dire que les chefs de gare de cette échelle sont de l'ordre de sept dans la région ouest qui groupe le sixième de la France.

Et ce que l'on a omis de publier, c'est que ces chefs de gare remplissent les fonctions d'un chef d'atelier dans l'industrie privée et que le salaire de ce dernier est supérieur de 30 à 40 % de celui de l'agent à l'échelle 18.

Il m'a été permis d'entrer en conversation avec des commerçants qui critiquaient violemment cette hiérarchie des salaires, ces commerçants à mémoire courte ne se rendent peut-être pas compte que ce sont les travailleurs qui les font s'enrichir de façon scandaleuse.

En effet, il fut un temps où le commerce était tenu par la maîtresse de maison, qui, ne réalisant que des bénéfices normaux, n'avait pas toujours le pouvoir de s'octroyer une bonne, de plus le mari à cette époque était dans l'obligation de travailler en usine.

Cette mode est changée et l'on s'aperçoit qu'à l'heure actuelle un commerce tout en travaillant au ralenti fait vivre toute la famille ainsi que bonne et souvent certains parents.

Comment ne pas s'élever contre les procédés de ces gens, dont certains sont inutiles et sans scrupules, qui viennent critiquer les revendications du droit à la vie des travailleurs.

Il y a une autre question à laquelle nous devons tous nous attacher plus que jamais, c'est d'empêcher que les revalorisations de nos salaires soient englouties par

les hausses successives du coût de la vie.

On pourrait nous rétorquer, qu'il y a les commissions d'assainissement du marché, dans lesquelles les travailleurs ont des représentants.

A cet effet, je me permettrai de donner quelques explications sur la façon dont fonctionnent ces commissions et particulièrement celle de Chateaubriant à laquelle j'appartiens.

Ces commissions ont été officiellement créées pour faire appliquer la baisse de 10 % sur les prix en vigueur en décembre 1946...

Or, nous avons enregistré depuis notre création la hausse de 30 % du prix de la viande au détail (prix fixé par arrêté préfectoral).

Il est évident que ceci étant en contradiction avec les 10 % de baisse, nous avons protesté pres des services intéressés, aucune réponse ne nous est parvenue.

Ceci montre que dans cette commission d'assainissement notre rôle n'a pas l'importance que nous aurions voulu pouvoir posséder.

Autre fait, nous avons par ailleurs taxé les œufs en réunion avec les ramasseurs et commerçants intéressés au prix de 90 fr. la douzaine au détail.

A l'issue de la réunion, nous sommes allés aux renseignements auprès des services de police pour savoir quelle suite serait donnée à nos constats contre les délinquants ne respectant pas leurs engagements. Il nous fut répondu que ces prix n'émanant pas d'arrêtés préfectoraux ou de décisions ministérielles, aucune suite ne pouvait être donnée par le contrôle économique.

Nous avions pensé qu'on nous aurait donné un pouvoir d'action plus étendu, c'est-à-dire qu'on aurait pu participer effectivement à faire baisser les prix et nous avons un peu l'impression que l'on se moque de nous.

Voici quelques prix de denrées vendues en 1933, et je laisserai les camarades méditer sur ce qu'ils devraient payer ces marchandises sur la base du coefficient 8, base supérieure aux salaires que nous touchons actuellement :

Veau, sur pied, le kg 8 fr.
Œufs, la douzaine 6 fr.
Beurre, la livre 7 fr.
Porc, sur pied, le kg 9 fr.
Bœuf, sur pied, le kg 5,50
Poulet le couple environ à 8 fr. la livre, soit 35 à 40 fr. ; Lapin de 4 livres, soit 18 fr. pièce.

Nous pouvons conclure que si nous n'arrivons pas à faire baisser la vie, il faudra continuer sans cesse la lutte pour obtenir des avantages pécuniaires, ce n'est qu'en conservant notre unité et notre cohésion derrière nos bannières syndicales que nous serons assurés du plein succès de nos actions futures.

DEBRAY,
du syndicat des cheminots de Chateaubriant.

Chez les TRAVAILLEURS du BATIMENT

Suivant le mot d'ordre de leur Fédération, les ouvriers castelbriantais du Bâtiment et Bois, ont cessé le travail le jeudi 5 juin, à 17 heures, pour assister à un grand meeting, avec le concours d'un délégué de l'U.S.B.B. de la Loire-Inférieure.

A l'issue du meeting, la résolution suivante fut adoptée.

Les travailleurs du Bâtiment et Bois de Chateaubriant,

EXIGENT :
La discussion et l'application immédiate des conventions collectives nationales,
Constatant que la politique de la baisse des prix, par suite de mesure insuffisante, n'a apporté aucune amélioration à la situation des travailleurs et qu'au contraire celle-ci s'aggrave de jour en jour.

EXIGENT :
La revalorisation immédiate des salaires par la baisse effective du coût de la vie.

Le salaire minimum vital, tel que l'a demandé la C.G.T. et le respect de la hiérarchie des salaires,
Un meilleur ravitaillement,
L'aménagement et l'amélioration

des zones de salaire.

L'application intégrale de la loi du 20 mai et décret du 22 août 1946, pour les Allocations Familiales,

Des crédits pour la Reconstruction, ou des secours de chômage suffisants pour les sans travail,

L'élévation à 84.000 fr. des planchers de l'impôt cédulaire,

La mise au travail de tous les oisifs et trafiquants du marché noir, Calmement, mais énergiquement, confiants dans leur force, conscients de leurs responsabilités, donnent aujourd'hui un avertissement au patronat et aux Pouvoirs Publics, et sont bien décidés à faire aboutir leurs justes revendications devant les menées factieuses d'une catégorie d'individus défenseurs de trusts, se déclarent prêts à défendre nos libertés menacées et nos organisations démocratiques et la République,

Font confiance aux militants de leur grande Fédération et de la C.G.T. pour mener à bien les tâches qui leur ont été tracées.

Se séparent aux cris de :
Vive l'U.S.B.B. de la Loire-Inférieure,
Vive la C.G.T.

Le Syndicat des ouvriers et employés municipaux de Chateaubriant rend compte que l'arrêt de travail a été observé toute la journée du vendredi 13 juin, à l'exception des services Secrétariat général, état civil, distribution eau, abattoir, pesage en ce qui concerne les denrées périssables, service du fossoyeur.

Cet arrêt de travail s'est fait sur place et dans le calme et pour protester contre la lenteur du Gouvernement à solutionner les différentes revendications en cours, notamment :

- L'abrogation de l'art. 78 de la loi de Finances du 31 décembre 1937 ;
- L'insuffisance de l'acompte provisionnel pour les petits et moyens traitements ;
- Le fonctionnement de la Caisse des Retraites ;
- La promulgation des statuts ;
- La revalorisation des traitements et reclassement des emplois.

Chez les Camarades de Rougé

Le camarade Morin, secrétaire de l'Union Locale de Chateaubriant, assurait le mardi 10 juin, une réunion aux camarades de la minière de Rougé, qui sont employés aux Etablissements De Porter.

Jusqu'à présent ces camarades étaient rattachés au syndicat des mines de la Brutz et n'avaient qu'une activité assez réduite.

Le secrétaire de l'U. D. a donc au cours de cette réunion, formé une section syndicale des ouvriers de la minière, qui va certaine-

ment, d'ici quelque temps, nous permettre d'enregistrer de nouveaux avantages pour nos camarades de ce chantier.

Cette réunion a permis de préparer les élections des délégués ouvriers.

La section syndicale a déjà commencé, avec le concours de l'Union Locale, à la mise en place d'un comité d'entreprise à la minière, puisque le nombre d'ouvriers de cette entreprise le permet en vertu de la loi sur les comités d'entreprises.

A noter que ce travail a été réalisé par le Comité d'Entreprise,

sans pour cela freiner son activité principale.

Nous ne pouvons que féliciter nos représentants au Comité d'Entreprise, nous leur demandons de poursuivre toujours leur effort au sein de la C. G. T. afin de placer la classe ouvrière à la place qui lui est due.

Loisirs des Métallos

Le Bureau des Métallos a fixé la deuxième sortie annuelle du syndicat au dimanche 24 août, au magnifique étang de Martigné-Ferchaud.

Le programme de cette belle journée qui, souvenons-nous, en 1946, a remporté un véritable succès, est à l'élaboration.

Nous reviendrons en temps utile sur cette sortie familiale.

LE BUREAU.

Chez les Mineurs de Soulvache

Le syndicat des mineurs de Soulvache s'est réuni le dimanche 8 juin, en assemblée générale, salle des fêtes de Soulvache, sous la présidence du camarade Groheux, assisté des camarades Marsillier et Guérault, avec le concours du camarade Morin, secrétaire de l'Union Locale de Chateaubriant et Région.

Le camarade Groheux ouvre la séance devant un auditoire d'une centaine de camarades mineurs.

Il traite tout d'abord les élections à la Sécurité Sociale, dans les mines, qui sont fixées au 3 juillet 1947.

Une liste de candidats pour l'administration de la caisse des mines de la Brutz, comprenant des ouvriers du fond, des ouvriers de surface, des retraités et des cadres fut acceptée à l'unanimité des camarades présents.

Il passa ensuite la parole au camarade Morin, de l'Union Locale, qui brossa un tableau de l'activité de notre C. G. T. pour l'application du régime de sécurité sociale, il indiqua l'importance que nous avons à voter pour la liste présentée par la C. G. T., raison primordiale pour garantir contre toutes les attaques le plan de sécurité sociale qui est l'enfant de la Confédération Générale du Travail.

Ensuite, Morin passa en revue la situation générale, et indiqua les efforts constants déployés par la C. G. T. pour garantir le pouvoir d'achat des ouvriers.

Il s'étendit longuement sur les primes à la production, en faisant remarquer que l'augmentation de la production jusqu'à présent n'avait profité qu'aux capitalistes.

Morin termina son exposé, en appelant les salariés à s'unir afin de garantir notre droit syndical contre les attaques qui se font jour et qui sont orchestrées par notre ennemi le capitalisme, de sauvegarder nos libertés si chèrement acquises et par conséquent défendre la République.

La réunion prit fin dans une bonne atmosphère de confiance en notre grande C. G. T.

Syndicat des fours à chaux d'Erbray

Ce syndicat a développé dernièrement une grande activité pour l'amélioration des salaires.

En effet, les ouvriers des fours à chaux touchaient des salaires inférieurs à leurs classifications.

Après une intervention auprès du directeur, le syndicat a demandé l'arbitrage de l'Inspecteur du Travail.

Avec l'activité du syndicat, nos camarades des fours à chaux ont pu obtenir satisfaction à leurs revendications légitimes, ce qui va permettre à chaque ouvrier de toucher, depuis le 1er janvier 1946, un rappel d'environ 10.000 fr.

Bravo les gens des fours à chaux et groupez vous encore davantage autour de la C. G. T.

Le mois dernier, l'abondance des matières a empêché la parution de cet article, malgré qu'il ne soit plus tout à fait d'actualité, il est nécessaire, à titre de documentation et pour compléter des passages d'articles de première page, d'insérer cet article paru il y a environ un mois dans le journal « Le PEUPLE ».

Communiqué du Centre Confédéral d'Etudes Économiques

Avant que s'engagent les discussions techniques par industrie, sur le problème des primes à la production, le Centre confédéral d'études économiques, avec l'accord du Bureau confédéral, porte à la connaissance de la presse et de l'opinion publique le résultat de ses études sur l'ensemble de ce problème :

Les primes à la production, telles que la revendication en a été formulée par le C.C.N. du 12 Mars, doivent tendre à porter la rémunération du travail au même pourcentage du revenu national qu'au premier semestre de 1946, avant l'augmentation de 25 % neutralisée par les quinqués de hausse de M. de Menthon. Etablir sur ces bases, les primes à la production ne sauraient mettre en cause la politique de stabilisation et de baisse des prix, à moins d'admettre que l'augmentation de la production doit profiter au capital et à lui seul.

C'est sur ces bases que le C. C. E. E. a entrepris de chiffrer la moyenne pondérée des primes attribuables dans l'économie nationale tout entière, sans mise en cause de la politique des prix.

Il a utilisé à cet effet les données sur le revenu national établies par la Commission mixte des salaires et de prix et récemment précisées sur un certain nombre de points par le commissariat général au Plan. Les résultats essentiels de ses calculs sont les suivants :

1° Pourcentage des salaires et de leurs compléments dans le produit brut, au coût des facteurs, de l'économie productive, c'est-à-dire dans

la valeur globale de la production industrielle, agricole et commerciale, calculée, à son prix de revient et majorée des profits capitalistes :

- Au premier semestre de 1946 : 31 %
- Au premier semestre de 1947 : 26 %

2° Moyenne des primes nécessaires pour combler cet écart : 8 francs de l'heure.

Au type de raisonnement qui est à la base d'un tel calcul, on objecte généralement qu'il est faussé en faveur des travailleurs et au détriment des industriels et des commerçants, par la hausse des prix agricoles. Le même calcul a donc été effectué en extournant les produits agricoles, du calcul de la production nationale et les salaires agricoles de celui de la masse des salaires et de leurs compléments ; il a conduit aux résultats suivants :

- 1° Pourcentage des salaires dans le produit brut de l'industrie et du commerce : 35 %
- Au premier semestre de 1946 : 29 %
- Au premier semestre de 1947 : 29 %
- 2° Moyenne des primes horaires : 9 francs.

Ces quelques chiffres suffisent à établir le bien-fondé des revendications ouvrières (10 francs de l'heure, 15 à 20 % du salaire de base, etc.) en matière des primes à la production, bien-fondé qu'atteste, par ailleurs le fait que de nombreux patrons reconnaissent pouvoir accorder de telles primes, sans avoir à majorer leurs prix.

Bénéfices nets avoués de quelques sociétés en 1945 et en 1946

	1945	1946
Banania	7.322.000	11.897.000
Bénédictine	19.154.000	74.656.000
Paris-France	423.000	24.823.000
Galerias Lafayette	15.276.000	25.821.000
Générale de Textiles artificiels	4.194.000	20.177.000
Kléber-Colombes (Goodrich)	1.859.000	50.000.000
Française des Métaux	Néant	60.488.000
Hauts Fourneaux de la Chièrs	Néant	25.660.000
Ouenza	32.147.000	155.426.000

A nos correspondants

Comme l'année dernière, pendant la période des congés payés, pour les mois d'août et septembre, il n'y aura qu'un seul numéro qui paraîtra à la fin du mois prochain.

Nous demandons à nos correspondants de bien vouloir nous faire parvenir leur copie pour le 16 août au plus tard.

JOURNEES DE PRINTEMPS DE LA JEUNESSE

PARIS - 31 Mai - 1^{er} Juin 1947 - PARIS

COMPTE RENDU par un Jeune de l'Electricité de France

La C.G.T. a organisé à Paris, pendant les journées des 31 mai et 1^{er} juin 1947, un rassemblement de jeunes travailleurs de tous les départements. Ces jeunes étaient conviés à la présentation de Sociétés sportives et athlétiques et aux épreuves disputées entre elles, puis à manifester leurs revendications en un défilé. Ce rassemblement devait permettre l'échange d'idées entre jeunes et une compréhension plus complète des problèmes de la jeunesse.

L'Union Départementale de la Loire-Inférieure devait envoyer une cinquantaine de jeunes. L'union Locale devait désigner de son côté, une vingtaine de jeunes, et avait demandé à l'E.d.F. d'envoyer un délégué. Voici dans quelle atmosphère et comment se sont déroulés ces deux journées de printemps de la jeunesse.

Gare d'Orléans, vendredi 30 mai : dès 23 heures, un groupe de jeunes est arrivé : Châteaubriant et Nozay. Peu après, un autre groupe arrive, portant deux drapeaux : Saint-Nazaire, et se joint au premier... pour un moment, car peu après, l'attrait du buffet se fait sentir, la journée a été chaude. Vers minuit, d'autres jeunes arrivent et le tas des valises grossit à vue d'œil. Les gars de Nantes sont là et on discute ferme partout. Le camarade responsable Caudrec vient d'arriver et peu après une grande déception se peint sur tous les visages : les exposés et conférences devant marquer ces journées n'auront pas lieu. Difficultés d'organisation et hostilité de certains milieux officiels parisiens...

A minuit 45, la distribution des billets commence; il a des absents et on recommence une fois, deux fois, trois fois, au fur et à mesure de l'arrivée des camarades. Ce sont des « bonsoirs camarades », vite transformés en « bonjour », car nous sommes déjà samedi matin, qui s'entrevoient. A 1 h. 15, la plupart des jeunes partent occuper les places réservées. Le tas de valises est fondu en une minute. Il y a encore des absences sur la liste du camarade Caudrec, qui commence à la connaître par cœur, et il me reste des billets à distribuer. Pour passer le temps, on discute de chose et d'autre, un légionnaire nous conte ses misères, un soldat ronfle dans un coin. Encore deux arrivants, puis un autre. Il est 1 h. 35, le train part dans 4 minutes. Nous passons sur le quai à la recherche de notre wagon, pensant pouvoir le repérer de loin, car on doit y chahuter entre jeunes. C'est certainement encore loin, car on n'entend rien. Mais non, les voici, assez calmes par extraordinaire. On case ses valises, on se case soi-même, à cinq sur une banquette, non sans avoir enguirlandé sans pitié ceux qui s'apprêtaient déjà à dormir. C'est le départ et les chants de circonstance sont « poussés » à pleine voix. Enfin, le train roule, et si certains dorment ou essaient de dormir dans un coin, il n'en est pas de même dans quelques compartiments où la joie et même le travail cérébral sont présents. Les dormeurs sont réveillés en sursaut peu avant Angers, dont les habitants doivent tressaillir dans leur lit aux accents révolutionnaires de nos chants. Contrairement à notre attente, aucun camarade n'est monté à Angers, et nous quittons la ville après le salut habituel au chef de gare... et à sa femme.

Le parcours continue et vers Le Mans, le jour se lève. La fontaine qui trône sur le quai du Mans est entourée et c'est à qui s'inondera la tête pour chasser les derniers assauts du sommeil. Attention au départ ! Salut au chef de gare, et cette fois, c'est la fée électrique qui nous entraîne, ce qui nous permet de baisser entièrement les glaces sans être inondés de poussière de charbon. L'animation croît dans les compartiments : on approche de la capitale et beaucoup d'yeux s'écarquillent aux fenêtres pour la voir pour la première fois, avec la fameuse Tour Eiffel. Elle paraît après une courbe de la voie.

A 7 h. 30, nous débarquons pour être aussitôt pris en charge par un responsable parisien. Attente, organisation, distribution de tickets de repas et de départ pour Vanves dont le parc nous hébergera. Billets, métro, nouvel émerveillement de jeunes qui ne le connaissent pas. Arrivée à Vanves, place Corentin-Celton, nouvellement rebaptisée. Après renseignements pris, notre groupe de 65 jeunes s'ébranle

dans la direction indiquée. Après plusieurs demandes de renseignements, nous trouvons un camarade qui nous conduit jusqu'au parc. La première chose qui frappe la vue est un lavabo « de campagne » installé au milieu d'une pelouse et où s'ébrouent une dizaine de camarades. Puis, ce sont les tentes plantées plus loin, sur les pelouses, de grandes tentes militaires que des camarades parisiens ont montées pendant les nuits précédentes, car elles ne sont arrivées que voici quelques jours. Il y a de la paille en quantité; des camarades se grillent au soleil, en chemisette ou le torse nu, en short. Nous avons chaud et soif. Heureusement, le « jus » du matin est encore là, sous forme d'excellent chocolat brûlant: rien de tel pour désaltérer.

Ensuite, nous reprenons nos bagages : les camarades filles logeront dans cette tente. Nous, les garçons, en avons d'autres à notre disposition. Et chacun s'installe rapidement pour, plus rapidement encore, se précipiter aux lavabos et enlever toute la fatigue du voyage en même temps que la poussière. Tout en barbotant, on discute avec les autres camarades, on regrette l'absence des exposés prévus, on s'informe des régions respectives d'où on est délégué : il y a là des Vietnamiens qui ne semblent pas craindre le soleil, des gens... du Midi qui en ont toujours une bonne à raconter, des mineurs de ch' Nord avec leur patois caractéristique, et nous, de l'Ouest, qui ne le cédonons en rien pour la bonne humeur. Tous, nous faisons excellent ménage. Ensuite, plus propres, nous circulons dans le parc, parmi toutes les tentes. Il y a plusieurs camps comme celui-là autour de Paris.

Le projet initial prévoyait un immense camp où tous les représentants des jeunes de France seraient réunis. L'opposition partisane de certaines personnalités ont eu raison de ce projet, mais non

du but poursuivi qui était de réunir le plus possible de jeunes de France. On a donc fait plusieurs camps séparés, non sans peine, car partout on rencontrait l'opposition des mêmes milieux. La tâche des organisateurs était immense et ardue, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte, nous pour qui tout cela avait été préparé. Et je ne parle par des problèmes que le ravitaillement de tous les jeunes posait : là aussi, les difficultés et les entraves étaient nombreuses.

Mais la visite du parc fut vite effectuée, et la plupart des camarades partirent explorer Paris. Les quelques restants s'occupèrent sur place ou s'allongèrent dans la paille. Mais l'ouvrage vint bientôt sous forme de pain à répartir équitablement, et de tickets à collecter. Puis ce fut le repas de midi où chacun en eut à sa suffisance. Là encore, le dévouement des camarades de Paris fut mis à l'épreuve.

L'après-midi, nous partons pour le stade de l'U.S. Métro à la Croix de Berny. Des cars avaient été prévus pour emmener tout le monde, mais, une fois de plus, l'opposition rencontrée fit abandonner le projet, et ce fut en métro que l'on partit. Si les trams de Nantes sont parfois plus que bondés, le métro de la ligne de Sceaux ne l'est pas moins, avec une chaleur étouffante en plus, et pas une chemise n'était sèche à l'arrivée. Peu avant d'entrer dans l'enceinte du stade, nous assistons au départ d'une course cycliste : tous les concurrents ont l'air en forme malgré la chaleur. Il est juste de dire qu'ils étaient encouragés par les spectateurs.

Des démonstrations de sport et d'athlétisme eurent lieu sur trois stades simultanément. Ne pouvant nous trouver sur chacun à la fois, force nous fut de choisir, et nous avons pu voir évoluer dans un ordre impeccable, les élèves-maîtres et maîtresses des écoles Na-

tionales d'éducation physique, dont les exhibitions, après les présentations, eurent un succès mérité. Des matches de hand-ball, de football, des courses derrière motos, enfin tout ce qui pouvait avoir un rapport avec les sports, ont été présentés tour à tour par les diverses sociétés sportives de Paris et de province. L'ensemble de cette manifestation, uniquement sportive et athlétique, donnait une impression de discipline, de force et de travail constant, aussi bien de la part des exécutants que de celle de leurs instructeurs. Et chacun reprit le chemin du retour allègrement et joyeusement malgré les coups de soleil reçus.

Le soir de cette première journée de printemps et de jeunesse, après le repas de 19 heures, on discutait encore des spectacles vus l'après-midi. Pourtant, la fatigue aidant, on alla se coucher après quelques chansons : certains voulurent tenir jusqu'à une heure avancée de la nuit et aller danser. Les retours dans la nuit furent calmes et sans autre histoire que des visages fatigués et quelques « délestages » en cours de route.

Le lendemain matin, après la toilette et le petit déjeuner, aussi exquis que la veille, chacun se prépara à faire une visite plus complète à la Capitale. Un groupe de jeunes néophytes se rendit place de la Bastille, et après avoir cherché autour d'eux consciencieusement, avisèrent une brave dame et lui demandait où « Elle » se trouvait. Mais qui ? « La Bastille » bien sûr !... Ils avaient oublié que la Révolution de 1789 était passée.

Par un heureux hasard, plusieurs groupes se rencontrèrent pour admirer le panorama que l'on découvre du Trocadéro. Mais bientôt, tout le monde s'éparpilla à nouveau, pour se retrouver au repas de midi. Puis, on se mit en route pour la place de la République d'où avait lieu le départ de la manifes-

tation des délégués de tous les jeunes travailleurs de France. Le parcours initial devait être de la République à la Concorde, mais là encore, on se heurta à l'opposition des pouvoirs publics et la Concorde dut être abandonnée pour l'Hôtel de Ville. Encore voulut-on nous interdire les grands boulevards, mais là, les organisateurs tinrent bon. Aux environs de 14 heures, la tête du défilé s'ébranla, suivie de tout le cortège. Sous le soleil, sur tout le parcours, était massée une foule nombreuse et sympathique qui ne ménageait pas ses ovations, d'autant plus que le cortège entier était formé de jeunes.

La région parisienne et ses sociétés sportives ouvraient la marche, suivies des organisations de province, sportives et professionnelles. Des chars représentant les professions et les buts poursuivis, et portant les revendications des jeunes, avaient été construits avec beaucoup de goût et d'à-propos. Il est regrettable qu'aucune délégation d'Electricité de France n'ait pris part à cette manifestation. Des drapeaux et des banderoles flottaient au vent, et sur toute la longueur du cortège, les affameurs, les oisifs, les adversaires de l'évolution des travailleurs furent conspués à maintes reprises par les manifestants et les spectateurs. Le défilé empruntant les boulevards Saint-Martin et Sébastopol, ne s'acheva qu'à 19 heures. Dans l'intervalle, un représentant de la C. G.T. prononça une courte allocution, place de l'Hôtel-de-Ville, dans laquelle il rappela les efforts faits par les jeunes, les conditions dans lesquelles ils vivent, les aspirations que tous ont, et le but de travail et d'épanouissement complet qu'ils poursuivent. Il rappela aussi les oppositions rencontrées dans tous les domaines, et exalta l'union des jeunes. Il termina en demandant à ceux-ci de prendre conscience de leur force, de leurs responsabilités, et de toujours progresser vers le même but.

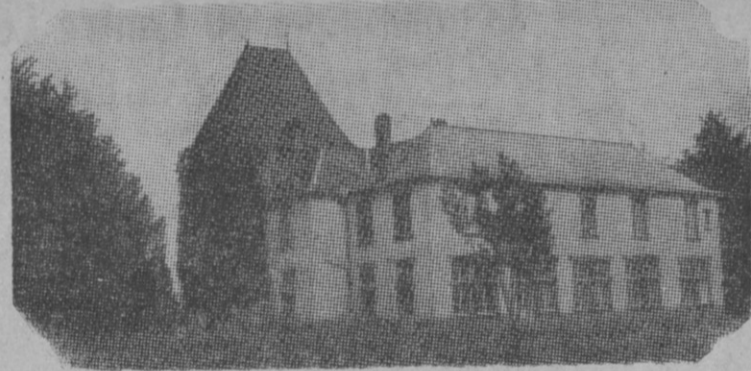
Lorsque l'immense cortège se fut désagrégé, la foule commença à se dissiper et, après un bon rafraîchissement bien mérité, nous regagnâmes Vanves où le repas du soir fut pris gaiement. Peu après, une fête de nuit commença dans l'enceinte du parc où une estrade avait été dressée. Des chanteurs amateurs et professionnels se firent entendre devant une foule immense de jeunes et de curieux qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements. Une mention spéciale mérite d'être adressée au camarade Cautrec qui vint interpréter au micro une tyrolienne qui obtint un énorme succès, très mérité d'ailleurs. Le maire de Vanves prit aussi la parole un instant, entre deux chanteurs, pour nous indiquer la position hostile prise par certains milieux envers ces journées de printemps de la jeunesse. Il souligne que le succès de ces journées n'en était que plus grand et acheva son exposé en proclamant sa confiance dans l'union des jeunes et dans l'avenir. Son discours fut d'autant plus applaudi que, durant son exposé, des cris et des manifestations hostiles avaient été poussés par les occupants des fenêtres des grands immeubles bordant le parc. Un bal termina cette journée vraiment pleine de gaieté et d'entrain.

Le lendemain matin, ce fut le départ. On reprit le train, bien serrés entre les valises et les parois du couloir, ce qui n'a pas empêché la bonne humeur de régner constamment, et, de temps à autre, quelque chanson joyeuse était entonnée par un groupe et reprise en chœur par tous, au grand amusement des voyageurs.

A Ancenis, quelques camarades nous quittèrent, avec l'espoir d'un au revoir. Et ce fut Nantes où la séparation finale eut lieu. Mais chacun retourna satisfait chez soi, car, en dépit de l'absence des exposés prévus au début, la réussite de ces deux journées fut complète. Chacun put voir que, quelle que soit l'origine de tous les camarades que nous avons rencontrés, les aspirations et les buts des jeunes travailleurs de France étaient les mêmes, c'est-à-dire pouvoir acquiescer normalement un métier, travailler chacun dans sa sphère pour l'œuvre générale et épanouir sa personnalité physique et morale par le sport et les loisirs.

J. CARTEGNIES, délégué E.d.F.

Grande Fête au GAVRE



DIMANCHE 20 JUILLET

organisée par l'U.D. des Syndicats de la Métallurgie de la Loire-Inf.
dans la propriété du Syndicat de la Métallurgie de Nantes
sous la présidence effective

d'Ambroise CROIZAT, Secrétaire Général de la Fédération des Métaux

PROGRAMME VARIÉ

NOMBREUSES ATTRACTIONS - NOMBREUX STANDS

FANFARE MÉAN-PENHOET

RALLYE CYCLISTE avec Participation (prix 15 fr.)

donnant droit à une Tombola volante

Arrivée à 14 h. du GRAND PRIX DES MÉTAUX

organisé par la F.S.G.T. sur le parcours Nantes-Le Gâvre avec circuit.

Une Journée au Grand Air — Prix d'entrée : 15 fr.

SE FAIRE INSCRIRE POUR LE RALLYE ET TRANSPORT : A NANTES : Au bureau du Syndicat,
A ST-NAZAIRE : A la Bourse du Travail, rue Roger-Salengro ;
DANS LES AUTRES SYNDICATS : Aux secrétaires des syndicats de la Métallurgie.

Tous les Métallurgistes se feront un plaisir d'assister à leur fête
Ils auront soin de se munir de pain, étant donné les difficultés d'en obtenir sur place

A TOUS LES SYNDICATS

L'Union Départementale des Syndicats rappelle l'invitation qu'elle a faite à tous les syndicats du département, pour participer à la fête des métallurgistes et d'y installer un stand.
Elle indique toutefois, conformément aux décisions des organisateurs

que les stands ayant un caractère commercial devront verser 25 % des bénéfices réalisés à l'U.D.S.M.
De plus, celle-ci se réserve la vente des boissons.

L'Union Départementale demande à tous les camarades de répon-

dre nombreux à cet appel en assistant à la fête des métallurgistes, placée sous le signe de la jeunesse.

Pour tous renseignements sur les conditions de transport et de prix, les syndicats devront se reporter à l'appel de l'U.D.S.M.

Le Directeur : F. RICOU.
Impr. Ouvrière - Nantes.

Le directeur,

F. Rico